



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome II (1854)**

Chevril, Chevrey, Chivri,

Village de l'arrondissement, canton et bureau de poste de Saint-Claude, perception et paroisse de Molinges ; à 5 km de Saint-Claude, 6 de Molinges et 58 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 807 m.

Le territoire est limité au nord par Saint-Claude, au sud par Lavans , Chassal et Ranchette, à l'est par Coyserette, la Pérouse, section de Villars-Saint-Sauveur et Saint-Claude, à l'ouest par Lavans, Chassal et Ranchette. Les granges sur Chevry, la Fraite, la grange de la Pelaisse et la grange du bief de Chatelan, font partie delà commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Saint-Claude, à Ranchette, à Chassal, par les biefs de la Liette, de l'Ours, de la Pelaisse et des Frenages, qui y ont leur source, par les biefs des Fraittes, de Chatelan et de Praillon.

Ce village est adossé au revers méridional d'une montagne. Les rues sont étroites et boueuses ; les maisons, généralement construites en pierres et couvertes en bardeaux, ont un rez-de-chaussée et un premier étage. Les nombreux arbres fruitiers qui ombragent chacune d'elles, donnent à ce lieu l'aspect d'un parc.

Population : en 1790, 116 habitants ; en 1846, 128 ; en 1851, 136, dont 66 hommes et 70 femmes ; population spécifique par km carré, 55 habitants ; 25 maisons ; 25 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Vocabulaire : saint Léger. Paroisse de Molinges.

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales, a reçu les cotes 3 E 2654 à 258, 3 E 7986, 3 E 10095 et 10096 et 3 E 12989. Tables décennales : 3 E 1335 à 1344.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 273, 5 Mi 1215, 2 Mi 938, 2 Mi 1707, 5 Mi 20 et 21 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1812; surface territoriale 381^h 96^a, divisés en 1061 parcelles que possèdent 58 propriétaires, dont 27 forains ; surface imposable, 378^h 62^a, savoir : 134^h 38^a en bois taillis, 101^h 19^a en pâtures, 83^h 57^a en terres labourables, 54^h 11^a en prés, 2^h 22^a en vergers , 1^h 47^a en broussailles, 98^a en friches et 55^a en sol et aisances des maisons, d'un revenu cadastral de 4.196 fr. ; contributions directes en principal 654 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire et bien exposé, produit du froment, du seigle, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, du foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin.



On élève dans la commune des bêtes à cornes et des chèvres. 40 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, non utilisée, des sablières, des carrières de pierre à bâtir, à chaux ordinaire et à chaux hydraulique, de bonne qualité.

Il y a une fruitière, dans laquelle on fabrique annuellement 2.500 kg de fromage, bleu, dit de Septmoncel. Les habitants fréquentent habituellement les **marchés de Saint-Claude**.

Ils émigrent chaque année pendant quelques mois pour aller peigner le chanvre dans la Combe-d'Ain et dans la Haute-Saône, ou pour travailler sur les routes. D'autres sont tourneurs sur bois ou sur os, et travaillent à façon pour des négociants de Saint-Claude.

Biens communaux : une maison commune insuffisante et en mauvais état, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 13 garçons et 12 filles, un four communal, une fontaine, une croix en pierre datant de 1611, le tronçon d'une autre, portant le millésime de 1591, qui devait être remarquable, à en juger par ses débris, et 131^h 31^a de bois, parcours, terres labourables, friches, maison rurale, d'un revenu cadastral de 353 fr.

Bois communaux : 15^h 38^a, dont 58^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ordinaires 719 fr. ; dépenses ordinaires 719 fr.

NOTICE HISTORIQUE

On ne sait rien de positif sur la fondation de Chevry. Ce village se trouve compris entre ceux d'Etables (*ad stabulos*) et de la Pérouse, dont les noms indiquent évidemment le passage d'une voie antique. Une contrée dite au *Châtelard* ou au *Châtelet*, rappelle le souvenir d'un poste fortifié, établi pour la défense de cette route, appelée la *Vie-Rouge*. La charte de Lothaire I^{er}, de l'an 855, qui confirme à l'abbaye de Saint-Oyan la possession de Molinges, est applicable à tous les lieux compris dans l'étendue de cette paroisse, et par conséquent à Chevry, qui en était une dépendance. Au XIII^e siècle, ce lieu renfermait une nombreuse population, administrée au nom de l'abbé de Saint-Claude, par un prévôt qui portait le nom du village. En 1311, Jean de Chevry en possédait les dîmes avec les seigneurs de Dortan et de Châtillon-de-Michaille. Au commencement du XVI^e siècle, des fléaux de toute nature, la peste, la guerre, l'incendie, vinrent fondre tout-à-coup sur ce malheureux village. Les terres, restées sans culture, se couvrirent de broussailles ; il n'y avait plus en 1535, que deux familles, et encore étaient-elles réduites à la plus extrême pauvreté. Un homme se présenta, qui résolut de rendre la vie à ce désert. C'était Pierre Barouel, conseiller et secrétaire intime de Pierre de la Baume, abbé de Saint-Claude. Pendant vingt-quatre ans, ce serviteur fidèle avait accompagné son maître, soit dans ses nombreux voyages à Rome, soit à la cour de l'archiduchesse d'Autriche, Marguerite, comtesse de Bourgogne. Barouel offrit de construire une maison et une ferme à Chevry, d'y amener des colons, si on voulait accenser le territoire à son profit, et affranchir les nouveaux habitants de la main-morte. Pierre de la Baume, heureux de trouver une occasion de récompenser les services de son secrétaire, tout en favorisant les intérêts de son abbaye, prit l'avis de ses religieux et des principaux bourgeois de Saint-Claude, pour la forme seulement, et accepta les propositions de Barouel, en déclarant que *tel était son plaisir*. Il ne se réserva qu'un cens annuel de deux livres estevenantes, les lods et la justice entière. L'acte par lequel ce prélat fit cette concession est daté de la maison-forte d'Ygney, le 3 mai 1535, et fut signé par Claude de la Baume, frère de l'abbé, seigneur de Mont-Saint-Sorlin, chevalier de la Toison-d'or et maréchal de Bourgogne. Pierre de la Baume, usant des prérogatives attachées à son titre d'abbé de Saint-Claude, annoblit Barouel et sa postérité.

Seigneurie : L'abbé de Saint-Claude était seigneur en toute justice de Chevry. Les sujets, malgré la concession de 1838, étaient soumis à la main-morte, au paiement des lods sur chaque mutation d'immeubles, à raison du quart du prix. Chaque chef de famille devait deux setiers de froment, moitié blé, moitié avoine. La dîme appartenait au chapitre. L'abbé avait la pêche et la chasse exclusives, la banalité du four et les autres droits inhérents à la haute justice.



Château : Le château de Chevry a été construit par Claude Barouel, de 1535 à 1540. On y pénètre par une porte, dont les jambages sont ornés de colonnettes gothiques, et son abord est défendu par des meurtrières évasées en tromblon. Le toit était très aigu, mais il a été surbaissé. On monte à l'étage supérieur par un escalier tournant. Les manteaux de cheminée sont vastes et supportés par des faisceaux de colonnettes engagées ; les fenêtres sont à meneaux en croix avec profondes embrasures. Les planchers sont supportés par des poutres énormes. Cette habitation, après avoir été occupée par Antoine Bernard, veuve de Claude Barouel, et par ses enfants, passa à la famille David, de Saint-Claude. Joseph-Catherin David, fonda, en 1715, une chapelle castrale, sous le vocable de la Visitation de la sainte Vierge et de saint Joseph. Il transmit ce manoir à son fils, M. David de Saint-Georges, avocat, ancien conseiller au grand conseil, connu dans le monde savant par un grand nombre d'ouvrages. M. Mermet le possède actuellement et y réside.